



# CONSEIL MUNICIPAL

## 18 MARS 2015

---

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX-HUIT MARS A DIX-NEUF HEURES, Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

**Etaients Présents :** Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, Michel NOEL, Valérie LOPPIN, Dominique PERIN NETZER, adjoints au Maire,

Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTE, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Agnès CHAZAL, Marie-José CLERMONT, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Samir BEN-ZAHI, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER, Patrick MECHERI, conseillers municipaux

**Pouvoirs :**

André VAN COMPERNOLLE à Virginie TAMBOUR

Philippe CHENE à Michel NOEL

Jean-Louis RUMERIO à Dantès MARTINELLI

Cédric THIRY à Patrick MECHERI

**Excusée :** Amélie GAUDIN

**Secrétaire de séance :** Jacqueline REDOUTE

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal a déclaré que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.

Il a été constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il a été reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats pour le compte administratif principal et le compte administratif annexe.

Sur propositions du Maire, il a été affecté au budget de l'exercice 2015 le résultat suivant :

- Affectation en réserve au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 2 095 356.29 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 1 930 933.27 €

Le budget primitif de l'exercice 2015 a été arrêté comme suit :

Budget principal :

* Dépenses de fonctionnement	8 835 359 €
* Dépenses d'investissement	7 747 626 €
	<hr/>
	16 582 985 €
* Recettes de fonctionnement	8 835 359 €
* Recettes d'investissement	7 747 626 €
	<hr/>
	16 582 985 €

Les subventions suivantes ont été attribuées :

**SUBVENTIONS MUNICIPALES - PROPOSITIONS** (année 2015) en €

**MAIRIE**

Comité d'action sociale	3 010
Amicale des Sapeurs Pompiers	387
Amicale des Anciens Combattants section UNC	194
Comité local de la FNACA	194
Club de la bonne humeur	2 150

**ECOLES**

Vestiaire des Ecoles Laïques	256
Prévention Routière	100
U.S.A.L.	224

**Ecoles primaires et maternelles :**

Coopérative de l'école maternelle St Exupéry (2,50€/élève)	290
Coopérative de l'école élémentaire Centre (2,50€/élève)	425
Coopérative de l'école primaire Enelle / Croix-Bonhomme (2,50€/élève)	643
Projet pédagogique St Exupéry – musique	1 600
Projet pédagogique Centre – musique	2 100
Projet pédagogique Enelle / Croix-Bonhomme – Musique	1 500
Association des Amis des Petits <i>Mise à disposition de salle gratuite</i>	

**C.C.A.S.** 90 000

**ANIMATION**

M.J.E.P. :

- subvention annuelle	67 373
- emplois, expert-comptable et commissaire aux comptes	23 482
- manifestations (dont loto, carnaval, Noël des enfants ...)	1 500
- subvention équipe fanion basket	10 000
- subvention équipe fanion football	10 000

CTC (subvention annuelle, expert-comptable et commissaire aux comptes, frais d'avocat)	27 655
Jardins familiaux	1 102
Vélo Club Cormontreuil Champagne	432
Les Sentiers de l'Art	429

Clic Clac Club	200
Lire et Délires	3 500
Collège Pierre de Coubertin (voyages scolaires)	600

#### DIVERS

Société Horticole de l'Arrondissement de REIMS	168
Association des Locataires de Cormontreuil	103

#### TOTAL

**249 617 €**

La commune souhaite poursuivre son objectif de modération fiscale.

Le conseil municipal a donc maintenu inchangé les taux d'imposition locale :

	<b>TAUX 2015</b>
Taxe d'Habitation	18.03 %
Foncier Bâti	21.10 %
Foncier non Bâti	28.45 %

Il a été appliqué, pour l'année 2015, les tarifs maximums prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

→  $30 \times 1,34152 = 40,24560$  arrondi à 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain.

→  $40 \times 1,34152 = 53,66080$  arrondi à 53,66 € par kilomètre et par artère en aérien.

→  $20 \times 1,34152 = 26,83040$  arrondi à 26,83 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (Cabines, sous répartiteurs...)

Il a été précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain, et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

Chaque année ces montants sont revalorisés en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le conseil municipal a adhéré pour 2015 à la plate-forme d'initiative locale « INITIATIVE MARNE PAYS REMOIS » pour la somme de 500 € afin de permettre l'accord de prêts pour la création ou la reprise d'entreprise sur le bassin d'emploi de Reims.

Il a été pris acte des procédures de marchés publics conclues et notifiées en 2014.

Le projet d'actualisation de la convention d'objectifs et de mise à disposition de bâtiments avec la Maison des Jeunes et d'Education Populaire (M.J.E.P.) a été approuvé.

Le Maire a été autorisé à signer la convention.

Le principe d'une convention avec la M.J.E.P. a été approuvé dans le cadre de la mise à disposition de personnel pour la conduite du car communal.

Le Maire a été autorisé à signer la convention.

Il a été repris l'actif, le passif, les restes et le solde de trésorerie de la Régie des Equipements Sportifs Communaux de Cormontreuil :  
Soit un excédent de 1 154,25€ selon le résultat global de clôture du compte administratif de la R.E.S.C.C..

Le Maire a été autorisé à signer le procès-verbal de transfert des comptes entre la Régie des Equipements Sportifs Communaux de Cormontreuil et la commune de Cormontreuil.

La commune a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à MCCA (Maisons Coopératives Champagne Ardenne) qui réalise 16 logements PSLA (prêt social de location accession) situés rue Victor Hugo à CORMONTREUIL, pour un montant de 2 452 957 €.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les conventions avec les auto-écoles de la commune, afin de permettre la mise en place du passeport citoyen.

Les échéances de règlement concernant les centres d'accueil et de séjours de cet été pour les jeunes de 3 à 15 ans ont été arrêtées comme suit :

Pour les 3-5 ans et 6-12 ans (C.L.S.H.) :

2 possibilités :

- règlement en totalité à l'inscription
- versement d'un acompte de 50 % à l'inscription, somme restante (50 %) à l'issue de la période d'accueil sur facturation

<b>Tarifs avec repas et goûter</b>	<b>Semaine 4 jours</b>	<b>Semaine 5 jours</b>	<b>Formule PASS 3 semaines consécutives ou non (réservée aux habitants)</b>
<b>Habitants (Q ≤ 327)</b>	56,50 € <i>Ou acompte 28,25 € à l'inscription et 28,25 € sur facture</i>	70 € <i>Ou acompte 35 € à l'inscription et 35 € sur facture</i>	200 € <i>Ou acompte 100 € à l'inscription et 100 € sur facture</i>
<b>Habitants (Q ≥ 328)</b>	64 € <i>Ou acompte 32 € à l'inscription et 32 € sur facture</i>	78,50 € <i>Ou acompte 39,25 € à l'inscription et 39,25 € sur facture</i>	214 € <i>Ou acompte 107 € à l'inscription et 107 € sur facture</i>
<b>Intermédiaire*</b>		117,30 € <i>Ou acompte 58,65 € à l'inscription et 58,65 € sur facture</i>	
<b>Extérieurs</b>		160 € <i>Ou acompte 80 € à l'inscription et 80 € sur facture</i>	

\*enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune (justificatif de domicile demandé)

Calcul du quotient :  $Q = (\text{revenus avant déductions fiscales 2012 du foyer} / 12) / \text{nombre de personnes vivant au foyer}$ .

*Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.*

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012.

Pour les séjours 8-15 ans à Plounéour Trez (Finistère) :

2 possibilités :

- règlement en totalité à l'inscription
- règlement en 4 fois (acomptes) selon le calendrier suivant :

<b>Tarifs (hébergement, transport, activités, ...) et calendrier d'inscription</b>	<b>10 au 21 juillet 2015 8 au 19 août 2015</b>
<b>Habitants</b> <i>Inscription à partir du 16/03/2015</i>	297 € <i>Ou 74,25 € à l'inscription, 74,25 € au 4 mai, 74,25 € au 8 juin, solde au 6 juillet : 74,25 €</i>
<b>Intermédiaire*</b> <i>Inscription à partir du 16/03/2015</i>	384 € <i>Ou 96 € à l'inscription, 96 € au 4 mai, 96 € au 8 juin, solde au 6 juillet : 96 €</i>
<b>Extérieurs</b> <i>Inscription à partir du 16/04/2015</i>	469 € <i>Ou 117,25 € à l'inscription, 117,25 € au 4 mai, 117,25 € au 8 juin, solde au 6 juillet : 117,25 €</i>

\*enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune (justificatif de domicile demandé)

Une participation forfaitaire a été fixée pour les activités exceptionnelles proposées ponctuellement (Paris, parc d'attractions, ...) :

- 15 € habitants et « intermédiaires » (enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune),
- 26 € « extérieurs » (non habitants).

Une participation forfaitaire a été fixée pour les repas à thèmes et/ou nuitée sous tente : 3 € pour les enfants, 5 € pour les adultes.

Dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées pour les écoles maternelle St Exupéry, élémentaire Centre et primaire Croix-Bonhomme, une indemnité forfaitaire d'un montant de 70 € brut par jour aux enseignants a été allouée.

Cette délibération complète la délibération prise en conseil municipal le 17 décembre 2014.

Il a été approuvé la solution technique proposée par le SIEM concernant la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue de l'Avenir.

La commune a décidé de participer à hauteur de 30% du montant HT du coût des travaux liés au réseau de distribution d'électricité, soit  $29\,500 \text{ €HT} \times 0.30 = 8\,850 \text{ € HT}$ .

Il a été approuvé également le projet établi par ORANGE concernant les travaux prévus rue de l'Avenir.

Le Maire a été autorisé à signer, le cas échéant, une convention avec ORANGE pour la bonne réalisation de l'opération.

Il a été admis en non-valeur les montants suivants :

Sur le budget de l'exercice 2014:

La somme de 178,45€ correspondant aux titres :

- n°1107 de 103,20€.
- n°1144 de 75,25€.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget, soit 178,45€ à l'article 6542 "Portés sur créances irrécouvrables".

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention avec L'EFFORT REMOIS qui a pour objet la mise à disposition du local réservé à l'utilisation communale, situé 2 rue Pierre Curie.

Il a été proposé la durée d'amortissement suivante :

<b>Articles</b>	<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissements</b>
21538	Installations, matériel et outillage technique autres réseaux	25 ans